

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

CANTON DE
DOUVRIN

COMMUNE DE
VERMELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

DEC2024_02

Le Maire de Vermelles,
Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vermelles en date du 9 juin 2020 portant
délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire de Vermelles
Vu le Code de la Commande Publique
Considérant qu'il convient d'équiper l'école du Centre d'un nouveau photocopieur et que le
choix s'est porté sur la location

Objet : Contrat de location d'un photocopieur

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec la société Pratic Buro à Roubaix un contrat de location
d'un photocopieur Taskalfa MZ 4000i.

ARTICLE 2 : Le montant mensuel du loyer est de 50.00 € HT et la durée du contrat est de
63 mois.

Le contrat relevé de copies est de 0.004 € HT par page noire.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors
de la prochaine réunion.

Vermelles, le 11 janvier 2024
Le Maire,
A DE CARRION